

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du jeudi 11 janvier 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de janvier à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 04 janvier 2024

Membres présents : 13

Votants : 13

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Eric BERNARD, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Michelle DEVANNE.

---

Délibération n°BC11012401 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES -AIDES A LA REHABILITATION  
DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC13121120 du Conseil de Communauté du 13 décembre 2011 relative aux aides environnementales,

Vu la délibération n° CC16121409 du Conseil de Communauté du 16 décembre 2014 et la délibération n° CC07071507 du Conseil de communauté du 7 juillet 2015 relatives au programme d'aides environnementales,

Vu la délibération n° CC08022223 du Conseil de communauté du 08 février 2022 modifiant les critères d'attribution des aides à la réhabilitation d'un assainissement non-collectif,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Madame Adeline Auberge, vice-présidente en charge de l'Agriculture, de la Gestion des eaux, et de la biodiversité, expose que des dossiers au titre de l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs sont recevables.

Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

N° de Dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Montant travaux TTC	Montant de l'aide Com Com
2024/ANC01	URBANIAK Philippe	MONTOURNAIS	15 334,00 €	450,00 €
		<b>TOTAUX</b>	<b>15 334,00 €</b>	<b>450,00 €</b>

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement de cette subvention au titre l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs pour un montant de 450,00 €,

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 23/01/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

Le secrétaire de séance  
Michelle DEVANNE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du jeudi 11 janvier 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de janvier à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 04 janvier 2024

Membres présents : 13

Votants : 13

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur, Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Eric BERNARD, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Michelle DEVANNE.

---

Délibération n° BC11012402 - PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC14031732 du Conseil de communauté du 14 mars 2017, approuvant un nouveau programme d'aides environnementales au titre du volet « Aide à l'économie d'énergie », à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la convention relative à la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH), signée le 10 juin 2020,

Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président en charge du Pôle aménagement du territoire, expose que des dossiers au titre de l'aide à l'économie d'énergie sont recevables. Les tableaux récapitulatifs des aides figurent en annexe à la présente délibération.

**Après avoir entendu l'exposé,**

**Après un vote à mains levées,**

**Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à la rénovation énergétique via la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) pour un montant total de 14 520€, qu'elles figurent en annexe à la présente délibération,

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Béangère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Béangère Soulard  
Date de signature : 23/01/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance  
Michelle DEVANNE**



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du jeudi 11 janvier 2024

-----  
L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de janvier à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 04 janvier 2024

Membres présents : 13

Votants : 13

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Eric BERNARD, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Michelle DEVANNE.

---

Délibération n° BC11012403 - OPAH 2020-2024 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Pouzauges (OPAH) signée le 30 avril 2020,

Vu le 10 décembre 2021, ajustement des objectifs année 2 et 3,

Vu l'avenant n°2 prolongeant l'opération jusqu'au 31 décembre 2024, signé le 01 mai 2023,

Vu l'avenant n°3, ajustement des objectifs années 4 et 5, signé le 20 décembre 2023,

Vu l'attribution 2-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Statuer au titre des dispositifs

d'accompagnement financier (de type OPAH, CRBV...) sur les demandes formulées dans le respect des critères définis par les conventions de co-financement »,

Monsieur Jean-Claude Marchand, vice-président du Pôle aménagement du territoire expose que des dossiers au titre de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat), dans le cadre du programme Habiter Mieux et des aides « Matériaux Biosourcés », sont recevables. Le tableau récapitulatif des aides accordées aux propriétaires figurant en annexe de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de ces participations de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès des propriétaires, telles qu'elles figurent dans le tableau annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
**Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 23/01/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

Le secrétaire de séance  
**Michelle DEVANNE**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du jeudi 11 janvier 2024

-----  
L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de janvier à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 04 janvier 2024

Membres présents : 14

Votants : 14

Quorum : 9

**Présents** : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY.

**Assistaient également à la séance** :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

**Secrétaire de séance** : Michelle DEVANNE.

---

Délibération n° BC11012404R - DELIBERATION RECTIFICATIVE POUR ERREUR MATERIELLE DE LA DELIBERATION N°BC11012404 DU 11 JANVIER 2024 - ACQUISITION LOGEMENT DES MEDECINS INTERNES

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°26092302 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 approuvant l'acquisition d'une maison pour les médecins internes et remplaçants.

Madame Céline Reveau, vice-présidente en charge du pôle Solidarités, expose que la Communauté de Communes a sollicité des professionnels (Notaires, immobiliers) sur la recherche d'une maison à acquérir sur Pouzauges pour l'accueil d'internes et stagiaires de professions libérales médicales.

Suite aux différentes visites réalisées, il est proposé au Bureau communautaire l'acquisition du bien suivant : une maison située 10 avenue des Sables à Pouzauges cadastrée AL 505 de 747 m<sup>2</sup> et

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240111-BC11012404R-DE

appartenant à Monsieur LOISEAU.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition d'acquisition du bien, maison et terrain, situé 10 avenue des Sables à Pouzauges, parcelle cadastrée AL 505 de 747 m<sup>2</sup>, pour un montant de 185 000 euros, frais d'agence inclus à la charge du vendeur, ainsi que des frais d'actes notariés,
- CHARGE Madame la Présidente de transmettre l'ensemble des documents à l'Office Notarial de Pouzauges en vue de la rédaction des actes,
- AUTORISE Madame la Présidente ou son/sa représentant(e) à signer tout document relatif à cette acquisition.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

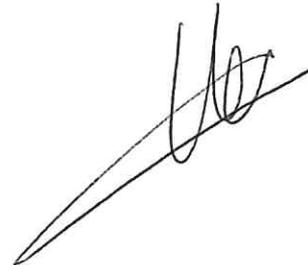
Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 31/01/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

Le secrétaire de séance  
Michelle DEVANNE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification